



Assemblée générale

Distr. générale
14 juin 2021

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante-septième session

21 juin–9 juillet 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, organisation non gouvernementale inscrite sur la liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[30 mai 2021]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.



Turquie : violences contre les femmes

À la suite de l'adoption du décret de loi pris dans le cadre de l'état d'urgence en 2016, Jinên Azad (KJA), l'organisation faîtière du mouvement des femmes kurdes (49 organisations) ; l'agence de presse féminine JINHA, les associations de femmes (presque toutes les associations de femmes de masse), les fondations, les journaux et les publications ont été fermés. Des milliers d'universitaires, d'écrivains et de journalistes ont été licenciés en Turquie. En outre, les actifs, les comptes bancaires, les bâtiments et le matériel utilisés dans le cadre du travail des institutions féminines fermées ont été illégalement confisqués. En particulier, la confiscation par les forces de sécurité de documents contenant les récits de candidature et les références des femmes ayant postulé dans des centres et associations de femmes, qui doivent rester confidentiels, a créé un environnement sans protection pour les femmes qui continuent à être exposées à la violence.

SOURCES DE VIOLENCE, MANQUE DE DONNÉES ET RETRAIT DE LA CONVENTION D'ISTANBUL

La KJA a poursuivi son travail principalement dans les provinces du Sud-est et a réalisé de nombreuses études sur la violence masculine/étatique par le biais des institutions existantes et de la presse. Le gouvernement n'a pas répondu, malgré les demandes répétées des députées du HDP pour obtenir des données sur la violence masculine dans 81 provinces. La réticence du Ministère de la Famille, du Travail et de la Protection sociale à donner des éclaircissements a répandu l'idée que la violence contre les femmes est couverte par le gouvernement.

Les données présentées ci-dessous concernent les données accessibles sur la violence. Bien que les données réelles sur la violence soient beaucoup plus élevées que ces chiffres, les approches du gouvernement visant à dissimuler tous les actes de violence à l'égard des femmes et leurs conséquences ont rendu presque impossible l'accès aux chiffres et ressources officiels.

En 2020, 2'520 femmes en Turquie ont déclaré avoir subi des violences de la part d'hommes ; souvent, les femmes sont soumises à de multiples formes de violence. Quel que soit le motif de la demande, les femmes sont soumises à une violence psychologique intense. Lorsque nous examinons ces données, nous constatons que 775 femmes ont demandé un abri, 250 femmes ont subi des violences économiques et ont demandé de l'aide, 712 femmes ont demandé le divorce en raison des violences qu'elles ont subies et 113 femmes ont fait une demande après une agression sexuelle. En tout, 670 femmes se sont adressées à des institutions à la suite des violences qu'elles ont subies. Avec 18 ans de gouvernement AKP, la criminalité des femmes a augmenté de 1'400 %. Plus de 3'000 femmes kurdes ont été assassinées par des hommes depuis l'arrivée au pouvoir du Parti de la justice et du développement (AKP).

Dans le sud-est de la Turquie, majoritairement peuplé de Kurdes, au moins 41 femmes ont été assassinées par leurs ex-maris, frères et petits amis en 2020, et 60 femmes sont mortes de façon suspecte. Le taux de mortalité féminine suspecte est presque une fois et demie supérieur au taux de décès non élucidé. Ces données nous indiquent que même les causes de décès des femmes ne font pas l'objet d'enquêtes et de soins adéquats au sein du système patriarcal qui protège les hommes. Elle est enregistrée comme une "mort suspecte" sans qu'une enquête efficace soit menée. C'est officiellement un massacre de femmes soutenu par le système. Les massacres de femmes ne sont pas le fait d'auteurs masculins individuels.

Ces derniers mois, les cas de harcèlement sexuel et de viol ont encore doublé dans les provinces du sud-est de la Turquie. Par exemple, on a tenté de violer une jeune fille de treize ans à Shirnak, et à Batman, une jeune fille de 17 ans nommée I. s'est suicidée à la suite de viols systématiques. Dans les deux cas, les auteurs étaient des officiers et sergents de l'armée turque. Les actes de ces criminels en uniforme (comme dans des centaines d'exemples) ont été couverts par l'État et, une fois de plus, on a essayé d'appliquer le principe d'impunité.

La violence à l'égard des femmes a augmenté à de nombreuses reprises, notamment en raison de l'état d'urgence de 2016 et des politiques de syndic du gouvernement. À ce stade, les

politiques de répression et de violence du gouvernement ont abouti au retrait de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) de la part de la Turquie le soir du 20 mars 2021, avec la seule signature du président Erdogan.

Dans les périodes qui ont suivi la signature de la Convention d'Istanbul, on a connu la pression et l'influence de diverses sectes, communautés et structures islamiques. Début juillet 2020, le chef adjoint de l'AKP, Numan Kurtulmush, a annoncé que la signature de la convention était une erreur. La Convention a été prise pour cible par des groupes islamiques et conservateurs ; l'impression qu'elle remet en cause l'image traditionnelle des genres, encourage les groupes de lesbiennes, de gays, de bisexuels et de transgenres et met en danger la structure de la "famille traditionnelle sacrée" s'est répandue dans la communauté. En conséquence, de nouveaux massacres ont été commis en encourageant l'augmentation de la violence masculine contre les femmes et les personnes LGBTQ+. Le retrait de la Convention ouvre la voie à la quasi-protection des auteurs de violences à l'encontre des femmes par le pouvoir judiciaire.

Selon les informations obtenues par JINHA, les données sur la violence à l'égard des femmes en Turquie pour les trois premiers mois de 2021 sont les suivantes : en janvier, vingt-quatre femmes ont été assassinées par leurs proches, tandis que 14 sont mortes de façon suspecte. En février, vingt-quatre femmes ont été assassinées par leurs proches, tandis que cinq femmes sont mortes de façon suspecte. Au mois de mars, la violence masculine a fait un bond en raison des politiques misogynes du gouvernement qui s'est retiré de la Convention d'Istanbul et par conséquent, 27 femmes ont été assassinées par des hommes qui leur étaient proches, tandis que 15 sont mortes de manière suspecte. Alors que l'on constate une augmentation de la violence envers les enfants, le système judiciaire n'a pas cessé d'imposer une "réduction pour bonne conduite" aux auteurs de ces actes.

HARCÈLEMENT JUDICIAIRE, TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ENCONTRE DE FEMMES POLITIQUES

À l'heure où le virus Covid-19 est en forte intensité et où les gens ont peur de sortir de chez eux, le harcèlement judiciaire à l'encontre des femmes ne cesse d'augmenter avec des opérations de minuit menées au mépris des règles d'hygiène et du Covid-19.

Le domicile de nombreuses femmes ont été perquisitionnés par les forces de l'ordre et accompagnés de chiens (Rojbîn Cetin a été retenue et torturée avec un chien pendant 3 heures et demie dans sa maison), mais aucun agent des forces de l'ordre n'a fait l'objet d'une enquête. Au contraire, son avocat qui a révélé cette situation a fait l'objet d'une enquête et celle-ci se poursuit.

Les arrestations, les détentions arbitraires et la torture de femmes ont eu lieu partout. Le 27 février 2021, plusieurs femmes âgées et malades ont été détenues pendant plusieurs jours, 12 ont été arrêtées et 17 ont été libérées sous contrôle judiciaire, dont Hatun Aslan (71 ans), Mary Soylu (79 ans) et Makbule Ozbek (70 ans), une mère pacifique souffrant de graves maladies chroniques. Toujours le 5 avril 2021, 11 femmes ont été libérées sous contrôle judiciaire et 17 femmes ont été arrêtées, dont une assignée à résidence.

Dans ces opérations politiques, qui ont été fortement ciblées sur la lutte et la représentation des femmes kurdes au cours de l'année dernière ; il y a des centaines de prisonnières kurdes sélectionnées, dont beaucoup ont été arrêtées dans des opérations similaires comme Leyla Guven, Ayshe Gokkan et Ayla Akat Ata, qui ont joué un rôle de premier plan dans la lutte des femmes, et qui sont détenues comme otages politiques dans des prisons comme Kandira et Silivri.

RECOMMANDATION

Le MRAP demande au Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, au Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, au Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de

l'homme et au Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, chacun dans le cadre de son mandat, de porter une attention particulière aux cas de violence contre les femmes en Turquie et de demander une visite dans le pays.
